

Avis adopté à la séance plénière du 26 janvier 2021

Plan de relance et déclinaison territoriale dans les Outre-mer

Déclaration du groupe CFE-CGC

En préambule, le groupe CFE-CGC souhaite remercier les 3 rapporteurs et l'administrateur pour l'excellent travail qui nous est présenté aujourd'hui. Il tient également à se féliciter de la prise en compte globale d'un sujet aussi sensible, éloigné géographiquement des préoccupations des décideurs de Paris et de Bruxelles. Il partage le constat dressé de tellement d'inégalités, malheureusement bien réelles, sur les problématiques de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la pauvreté, de l'eau, de l'énergie, des déchets par rapport à l'Hexagone. Elle tient également à souligner la grande pluralité des auditions, plus de 100, qui ont été menées. Enfin, pour notre groupe, le constat est simple : les projets nationaux ne correspondent pas à la particularité des 11 territoires ultramarins.

Le défi du Plan de relance dans les Outre-mer est donc non seulement double, à la fois économique et social, mais il doit surtout être propre à chacun des territoires.

C'est pourquoi le groupe CFE-CGC se retrouve dans l'ensemble des préconisations de l'avis mais soutient plus particulièrement les 10ème, 14ème et 18ème. Il est impératif que, pour une fois peut-être, ces propositions fassent l'objet d'un examen attentif par celles et ceux qui détiennent le pouvoir de décision, dont le Gouvernement dans son ensemble.

Le Plan doit permettre le financement indispensable pour le recrutement de l'ingénierie. Il est donc nécessaire de rechercher l'efficacité dans l'utilisation des crédits ou des subventions. Cela passera sans aucun doute par une amélioration des délais de paiement de l'État et des collectivités.

Il apparait tout aussi clairement qu'il sera nécessaire de prendre en compte, pour la cohésion sociale et territoriale, le patrimoine local et de sécuriser la cogestion avec les citoyens locaux.

Il faut également favoriser toutes les formes de formation professionnelle continue tout au long de la vie, en particulier en début d'activité : apprentissage, formation en alternance et renforcement de la GPEC territoriale en lien avec les partenaires sociaux. Enfin, il convient aussi de favoriser l'entrepreneuriat, notamment dans les secteurs porteurs dans ces territoires.

Pour conclure, le Groupe CFE-CGC espère que cet avis trouvera un écho auprès des pouvoirs publics, dans l'intérêt général des citoyens ultras marins. L'enjeu est bien de veiller à ce que des mesures d'accompagnement préservent les intérêts des Outre-mer sur le long terme....

Pour toutes ces raisons, le groupe CFE-CGC a voté cet avis.